

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	..CLESENCE.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	..BALCI.Eric.Efrim.....
Adresse :	N° ..12..... Rue ...Boulevard Roosevelt.....
	CommuneSAINT-QUENTIN.....
	Code postal02100.....
Nature des activités :	..ESH.(Etablissement Social pour l'Habitat).....
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Delichon Urbica Hirondelle de fenêtre	Il y a 25 nids : 9 en phase 1 , 15 en phase 2 , 1 en phase 3 (se référer au dossier joint)
B2 Nyctalus Leisleri Noctule de Leisler	
B3	Gîte de transit , 4 bâtiments concernés (se référer au dossier joint)
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :Travaux de réhabilitation de façades; menuiseries; balcons et toitures sur des immeubles.....

..Les travaux obligent à détruire les 25 nids actuellement présents ainsi que les couvertines gîtes de transit pour chauves-souris.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : La dépose des nids et la déconstruction des gîtes se feront en l'absence d'animaux, période hivernale (se référer au dossier joint)

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : Sophie DECLERCQ, Chargée de Mission "Faune et Bât" à PICARDIE NATURE

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les déposes se dérouleront entre septembre 2021, si arrêté délivré et mars 2022 puis entre septembre 2022 et mars 2023, et septembre 2023 et mars 2024

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Aisne

Cantons :

Communes : Château-Thierry

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Confère ci-dessous et détails dans le dossier joint

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

les mesures compensatoires et d'accompagnement prévues sont :

- Adaptation technique du revêtement des façades ciblées pour favoriser la nidification naturelle des oiseaux

- Pose de nids artificiels pour les hirondelles sur des façades ciblées et aménagement des gîtes spécifiques pour les chauves-souris

- Installation de bac à boue sur les périodes de présence des oiseaux

- Création d'une mare sur les espaces appartenant à CLESENSE

- Information et sensibilisation des locataires

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

CLESENSE est accompagné par PICARDIE NATURE pour le suivi de chantier, mise en oeuvre des mesures

et nidification de la population d'Hirondelle de fenêtre et Chiroptères (confère les détails dans le dossier joint)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-QUENTIN

le 15/03/2021

Signature

CLESENSE
12, boulevard Roosevelt
02100 SAINT-QUENTIN